

Chancellerie
du canton de Berne
Postgasse 68
3000 Berne 8

Berne, le 5 juin 2015

Par courriel à l'adresse :
info.begleitenderechtsetzung@sta.be.ch

Loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB) – Procédure de consultation
Prise de position du Parti Libéral Radical du canton de Berne

Monsieur le Chancelier
Mesdames et messieurs

Le PLR a pris connaissance du projet de loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois mis en consultation en février 2015.

Dans l'ensemble le projet présenté est équilibré et conforme à la Déclaration d'intention du 20 février 2012, devant mettre une fois pour toute un terme à la Question jurassienne.

La possibilité de pouvoir effectuer des votations en « cascade », mais limitée à deux tours au maximum, semble un compromis acceptable pour le PLR. Sans cette limitation, nous pourrions assister à des « oui pour voir » perpétuels de la part de certaines communes. Nous parlons ici d'une situation exceptionnelle en Suisse au niveau du choix d'appartenance cantonale de plusieurs communes, alors à situation exceptionnelle, conditions de participation exceptionnelles.

Au niveau de l'art 6 le PLR partage l'avis du gouvernement que l'objet du scrutin, « la question posée aux électeurs » soit inscrite directement dans la loi. Cette manière de faire évitera toute ambiguïté et garantira que chaque commune utilise le même libellé.

Le PLR soutient la proposition du gouvernement de ne pas tenir compte de la motion Hirschi 259-2014, d'inclure dans ce projet de loi la possibilité de pouvoir en tout temps appliquer l'art. 53 de la Constitution fédérale. Une telle proposition permettrait à tout moment à n'importe quelle commune de demander le lancement de la procédure d'appartenance, et in fine, la résolution de la Question jurassienne serait repoussée aux Calanques grecques !

Le PLR continuera de suivre de près ce dossier et reviendra certainement avec des propositions lors du passage de cette loi au Grand Conseil.

Nous vous remercions de prendre en considération notre prise de position.

Avec nos meilleurs salutations

PLR.Les Libéraux-Radicaux
du canton de Berne



Pierre-Yves Grivel
Président cantonal



Stefan Nobs
Secrétaire général